

🌐 Corne de l'Afrique – Soudan



Par le SER de Nairobi

Un pays en situation de surendettement

Le Soudan connaît une situation de surendettement, avec une dette publique atteignant 259,6 % du PIB en 2023 (après 72,9 %, en 2015). Cette détérioration résulte principalement de l'accumulation des arriérés en dette externe (85 % de la dette) qui se sont développés dans un contexte de crise financière et de dépréciation massive de la monnaie domestique. La dette est majoritairement externe, et en particulier détenue par des créanciers bilatéraux, notamment les pays du Golfe et des membres du Club de Paris. La dette domestique est marginale. En 2021, le point de décision de l'initiative PPTE a été atteint, accompagné par le FMI, permettant de réduire la dette publique de moitié. Néanmoins, l'assistance du FMI a été suspendue en 2021 après le coup d'État. La guerre civile, déclenchée en 2023, a nettement aggravé les situations économique et budgétaire : le PIB a chuté (-23,4 % en 2024, après -20,8 % en 2023), et l'inflation a atteint un pic à +176,8 % en 2024. La soutenabilité de la dette reste conditionnée à une éventuelle sortie de la crise politique et à la normalisation des relations avec les institutions internationales.

1. Un surendettement résultant de l'accumulation des arriérés

Le Soudan est en situation de surendettement avec une dette extérieure atteignant 253,4 % du PIB¹⁰ en 2023 (66,8 Md USD) selon la Banque centrale du Soudan. Après s'être établie à 72,9 % du PIB en 2015, la dette publique a fortement progressé au cours des années suivantes. Fin 2019, la Banque Mondiale estimait la dette à 56,3 Md USD (199 % du PIB). Alors que le principal de la dette n'a pas significativement évolué durant la décennie passée, cette augmentation est due à l'accumulation des arriérés qui représentent désormais 85 % de la dette. Malgré un faible accès à l'emprunt, le poids de la dette a continué d'augmenter du fait de la dégradation continue de la situation financière.

La majeure partie de la dette est composée de dette extérieure (96,9 % de la dette publique).

- **Les créanciers bilatéraux détiennent l'essentiel de la dette externe** (75,6 %), répartie entre les pays membres du Club de Paris (37 % de la dette publique) et les pays hors Club de Paris (38 %), dont une partie importante est détenue par les États arabes du Golfe.
- **Les créanciers commerciaux détiennent une part non négligeable de la dette externe soudanaise** (14,4 %).
- **Les créanciers multilatéraux représentent une faible part** (10 % de la dette externe). Au moment de l'indépendance du Soudan du Sud, la question de la dette a fait l'objet d'un accord signé en 2012, appelé le « Zero Option Agreement », selon lequel le Soudan conserverait l'intégralité de la dette contre un engagement de la part de la communauté internationale d'un allègement de la dette.

La dette domestique ne représente qu'une part résiduelle de la dette totale (3,1 % ; soit 8 % du PIB) en raison d'un recours systématique à la monétisation pour financer le déficit public.

2. Atteinte du point de décision du PPTE, mais le processus d'allègement est suspendu

A la suite de la dernière analyse de soutenabilité (DSA) en 2020, le FMI et la Banque mondiale ont annoncé que le Soudan était en situation de surendettement. L'analyse a conclu que trois des quatre indicateurs de soutenabilité de la dette avaient franchi les seuils fixés dans le cadre de l'analyse (dette publique sur PIB, dette sur les recettes publiques et service de la dette sur les recettes publiques).

Les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont annoncé en juin 2021 que le Soudan a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE mais le processus a ensuite été suspendu par le FMI. Cela aurait permis de réduire la dette du pays de moitié (de 56 Md USD en juin 2021 à 28 Md USD). Dans le même temps, le FMI a annoncé la fin de l'inéligibilité d'accès à des ressources financières du fonds ainsi que l'approbation d'un SMP-UCT (*Staff-Monitored Program Upper Credit Tranche*) et d'un FEC de 39 mois et 2,5

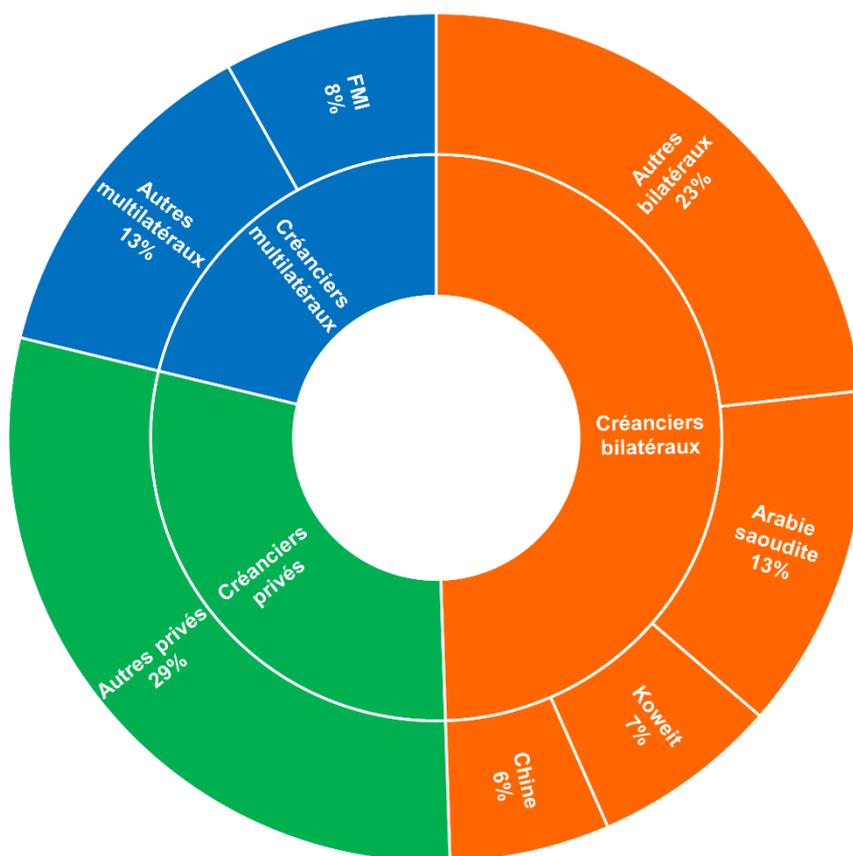
¹⁰ Le montant de la dette domestique n'est pas communiqué.

Md USD, avec la perspective de l'atteinte du point d'achèvement en 2024. Parallèlement, le Soudan a apuré ses arriérés auprès de la Banque mondiale (1,0 Md USD), grâce à un prêt relais des États-Unis (de 1,2 Md USD). Le pays a également réglé ses arriérés auprès du FMI (de 1,3 Md USD) à la suite d'un prêt relais par la France (1,5 Md USD), et auprès de la BAD (377 M USD) grâce à un prêt relais de 148 M USD par la Grande Bretagne. Toutefois, le programme FEC a été interrompu en raison du coup d'Etat d'octobre 2021, et a expiré en décembre 2022.

L'éclatement de la guerre civile en avril 2023 a de nouveau plongé le pays dans une grave crise économique. L'activité a chuté en 2023 et 2024 (-23,4 % en 2024 selon le FMI, après -20,8 % en 2023) et l'inflation a de nouveau grimpé (+176,8 % en 2024, après +77,2 % en 2023).

Les perspectives de la situation de la dette dépendent de l'évolution de la situation actuelle. La reprise des efforts de l'allègement de la dette, ainsi que le réengagement du FMI, restent conditionnés à l'arrêt de la guerre et à la nomination d'un gouvernement civil. En revanche, si la situation actuelle perdure, une détérioration de l'endettement est à craindre, notamment en raison de l'accumulation persistante des arriérés, elle-même alimentée par la dégradation des finances publiques liée à la monétisation continue du déficit budgétaire et à l'augmentation des dépenses militaires.

Graphique : décomposition de la dette externe soudanaise
- 2023, en % du total -



Source : Banque mondiale - International debt report 2024